

# LA FILIERE FRANCE

## 7. LE TOURNOI DE FRANCE

- Il est constitué à partir des COMPETITIONS NATIONALES existantes.
- Il est scindé en 2 divisions nationales (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> divisions) et une régionale au niveau des Ligues (3<sup>ème</sup> division).
- Les organisateurs des Tournois de France de première ou deuxième division doivent prendre en priorité toutes les inscriptions au tournoi, parvenues dans les délais réglementaires, avant la mise en place des épreuves annexes (type niveaux 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> division)
- Les organisateurs s'engagent à privilégier les horaires des épreuves du Tournoi de France par rapport aux épreuves annexes (type niveaux 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> division). Les horaires prévisionnels des tournois de France 1<sup>ère</sup> division devront être validés par le responsable technique désigné dans chaque ligue avant diffusion.
- Tout club organisateur d'une compétition du Tournoi de France doit faire parvenir les résultats de la compétition sous huit jours à la CSNPA.
- Le carnet de classement (original et non photocopie) et la licence de la saison en cours devront être présentés lors du tirage au sort.
- Pour organiser un Tournoi de France, il faudra nécessairement :

### Tournoi de France 1<sup>ère</sup> division

- Compétition **au minimum** sur 2 jours
- 20h00 de glace minimum
- Fin de la compétition obligatoirement avant 17h le dimanche

### Tournoi de France 2<sup>ème</sup> division

- Compétition **au minimum** sur 2 jours
- 15h00 de glace minimum
- Fin de la compétition obligatoirement avant 17h le dimanche

### 7.1 LE TOURNOI DE FRANCE DE 1<sup>ère</sup> DIVISION

Il regroupe 8 des anciennes compétitions Nationales. Un cahier des charges en définit l'organisation, le format et les conditions d'accès (ce sont ceux des Championnats de France de la catégorie d'âge correspondante. Un label est attribué aux organisations, qui répondent à ce cahier des charges. Ce sont les LIGUES qui choisissent les compétitions qui seront proposées à la Commission Nationale et l'assemblée Générale pour acceptation définitive, pour la saison en cours, pour figurer parmi les compétitions du Tournoi de France de 1<sup>ère</sup> Division.

Les Annoncements et Protocoles porteront la mention

#### **Coupe de ..... Tournoi de France de 1<sup>ère</sup> Division.**

Ce classement donne lieu à l'attribution d'un titre national qui sanctionne la régularité du patineur sur la saison. Le patineur classé premier sera déclaré « Vainqueur du Tournoi de

France 1<sup>ère</sup> Division ».

L'organisation d'un Tournoi de France de 1<sup>ère</sup> Division autorise la possibilité d'organiser une épreuve de catégorie 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> division (niveau Ligue uniquement)

En Tournoi de France de 1<sup>ère</sup> Division, aucun niveau de médaille de glisse n'est requis

## **SELECTIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE**

### **Championnats de France « Seniors »**

- Seront sélectionnés aux championnats de France « Seniors » :
  - Les **6 premières filles**, et ex aequo si nécessaire, du classement « Tournoi de France 1<sup>ère</sup> division » arrêté à la date du 14 janvier 2008. Pour se qualifier, elles disposeront des 4 premiers tournois de France 1<sup>ère</sup> division de la saison en cours.
  - Les **6 premiers garçons**, et ex aequo si nécessaire, du classement « Tournoi de France 1<sup>ère</sup> division » arrêté à la date du 14 janvier 2008. Pour se qualifier, ils disposeront des 4 premiers tournois de France 1<sup>ère</sup> division de la saison en cours.

**Remarque** : Un patineur « Junior » concourant dans la catégorie « Senior » des Tournois de France 1<sup>ère</sup> division pourra se qualifier pour le Championnat de France « Senior ».

### **Championnats de France « Juniors »**

- Seront sélectionnés aux championnats de France « Juniors » :

**Remarque** : *Les modalités de sélections « Garçon » et « Fille » seront identiques, à savoir :*

Sont sélectionnés d'office, les patineurs inscrits sur les listes ministérielles « Jeunes » pour la saison en cours.

- Sont sélectionnés d'office, les patineurs ayant participé aux Grands Prix Juniors de la saison en cours et n'étant pas sur les listes ministérielles « Jeunes » de la saison en cours.
- **Les catégories « Garçons » et « Filles » compteront chacune 24 participants.**
- Ces listes, outre les patineurs qualifiés d'office, seront complétées suivant le classement du « Tournoi de France 1<sup>ère</sup> division » arrêté à la date du 14 janvier 2008. Pour se qualifier, les patineurs disposeront des 5 premiers tournois de France 1<sup>ère</sup> division de la saison en cours.

### **Championnats de France « Novices »**

- Seront sélectionnés aux championnats de France « Novices » :

**Remarque** : *Les modalités de sélections « Garçon » et « Fille » seront identiques, à savoir :*

- Sont sélectionnés d'office, les patineurs « Novices » inscrits sur les listes ministérielles « Jeunes » pour la saison en cours.
- Sont sélectionnés d'office, les patineurs « Novices » ayant participé aux Grands Prix Juniors de la saison en cours et n'étant pas sur les listes ministérielles « Jeunes » de la saison en cours.
- Sont sélectionnés d'office, les patineurs « Novices » ayant terminé dans les 10 premiers du Championnat de France « juniors » de la saison en cours.
- **La catégorie « Filles » comptera 24 participantes, et ex aequo si nécessaire.**
- **La catégorie « Garçons » comptera 18 participants, et ex aequo si nécessaire.**
- Ces deux listes, outre les patineurs qualifiés d'office, seront complétées suivant le classement du « Tournoi de France 1<sup>ère</sup> division » de la saison en cours.

### **Championnats de France « Minimes 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année»**

- Seront sélectionnés aux championnats de France « Minimes 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année » :

**Remarque** : *Les modalités de sélections « Garçon » et « Fille » seront identiques, à savoir :*

- Sont sélectionnés d'office, les patineurs « Minimes » ayant terminé dans les 10 premiers du Championnat de France « Novices » de la saison en cours.
- **La catégorie « Filles » comptera 24 participantes, et ex aequo si nécessaire.**
- **La catégorie « Garçons » comptera 12 participants, et ex aequo si nécessaire.**

- Ces deux listes, outre les patineurs qualifiés d'office, seront complétées suivant le classement du « Tournoi de France 1<sup>ère</sup> division » de la saison en cours.

**Remarques :**

- Les minimales « 1<sup>ère</sup> année » dont les critères de sélection leur permettent d'être inscrits aux championnats de France « Minimales 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année » pourront choisir de participer aux Championnats de France « Minimales 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année » ou « Minimales 1<sup>ère</sup> année ».
- Si des minimales « 1<sup>ère</sup> année » ne souhaitent pas s'inscrire aux Championnats de France « Minimales 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année », les places ainsi libérées seront complétées par les patineurs « Minimales 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année » classés immédiatement après.

**Championnats de France « Minimales 1<sup>ère</sup> année »**

- Seront sélectionnés aux championnats de France « Minimales 1<sup>ère</sup> année » :
- Sont sélectionnés d'office, les patineurs « Minimales 1<sup>ère</sup> année » ayant terminé dans les 10 premiers du Championnat de France « Novices » de la saison en cours et ayant opté pour le championnat de France « Minimales 1<sup>ère</sup> année ».
- **La catégorie « Filles » comptera 18 participantes, et ex aequo si nécessaire.**
- **La catégorie « Garçons » comptera 12 participants, et ex aequo si nécessaire.**
- Ces deux listes, outre les patineurs qualifiés d'office, seront complétées suivant le classement du « Tournoi de France 1<sup>ère</sup> division » de la saison en cours.

**Remarque :**

- Si des minimales « 1<sup>ère</sup> année » s'inscrivent aux Championnats de France « Minimales 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année », les places ainsi libérées seront complétées par les patineurs « Minimales 1<sup>ère</sup> année » classés immédiatement après.

**Championnat de France « Avenir »**

- Seront sélectionnés aux championnats de France « Avenir » :
  - Les **18 premières filles**, et ex aequo si nécessaire, du classement « Tournoi de France 1<sup>ère</sup> division » de la saison en cours.
  - Les **12 premiers garçons**, et ex aequo si nécessaire, du classement « Tournoi de France 1<sup>ère</sup> division » de la saison en cours.

**CLUB ORGANISATEUR D'UN CHAMPIONNAT DE FRANCE**

Lors d'un championnat de France, si le club organisateur n'a pas de patineurs sélectionnés dans une des catégories (filles et/ou garçons), la CSNPA inscrira d'office le premier patineur licencié du club classé au Tournoi de France correspondant tant chez les filles que chez les garçons **après accord du club concerné.**

**7.2 LE TOURNOI DE FRANCE DE 2<sup>ème</sup> DIVISION**

Il regroupe entre 12 et 15 des anciennes compétitions nationales. Un cahier des charges en définit l'organisation, le format et les conditions d'accès. Un label est attribué aux organisations qui répondent à ce cahier des charges. Ce sont les LIGUES qui choisissent les compétitions qui seront proposées à la Commission Nationale et l'assemblée Générale pour acceptation définitive, pour la saison en cours, pour figurer parmi les compétitions du Tournoi de France de 2<sup>ème</sup> Division. Les Annoncements et Protocoles porteront la mention

Coupe de.....Tournoi de France de 2<sup>ème</sup> Division.

Ce classement donne lieu à l'attribution d'un titre national qui sanctionne la régularité du patineur sur la saison. Le patineur classé premier sera déclaré « Vainqueur du Tournoi de

France 2<sup>ème</sup> Division ».

L'organisation d'un Tournoi de France de 2<sup>ème</sup> Division autorise la possibilité d'organiser une épreuve de catégorie 1<sup>ère</sup> ou 3<sup>ème</sup> division (niveau Ligue uniquement

## **REGLES DU CLASSEMENT POUR LES 1<sup>ERE</sup> ET 2<sup>EME</sup> DIVISIONS**

- Chaque patineur peut participer à un maximum de 5 compétitions. Seuls les trois meilleurs résultats seront retenus avec l'obligation d'avoir été classé dans deux zones régionales différentes( voir annexe pour définition des zones régionales. Un patineur ne pourra être classé que dans une seule division.
- La participation à une 6<sup>ème</sup> épreuve entrainera d'office le déclassement total du patineur et plus généralement tout patineur ayant dérogé aux règlements du Tournoi de France sera systématiquement exclus du classement général.
- Si, dans une catégorie, le nombre d'inscrits est supérieur à 36, on séparera la catégorie en deux groupes selon la règle I.S.U 579 (tirage au sort intégral).
- Un classement final sera établi pour chaque division.
- Le Tournoi 1<sup>ère</sup> Division est conforme aux règlements des Championnats de France individuels (programme de patinage pour les « Avenirs », programme court et programme libre pour toutes les autres catégories.
- Dans la même saison, tout participant à une épreuve du Tournoi de France de 1<sup>ère</sup> Division ne pourra plus participer à une épreuve du Tournoi de France de 2<sup>ème</sup> Division, même surclassé.

## **CLASSEMENT PAR CLUBS POUR LES 1<sup>ERE</sup> ET 2<sup>EME</sup> DIVISIONS**

- Sont pris en compte pour le classement par clubs pour les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> divisions
- les 5 meilleurs résultats en nombre de points des patineurs classés avec un maximum de 3 dans la même catégorie garçons ou même catégorie filles.
  - Il faudra également comptabiliser des résultats dans au moins 3 catégories sur les 10 possibles (5 garçons et 5 filles).

Le club vainqueur est déclaré Gagnant du Tournoi de France Saison...( en cours) 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> Division

## **DEPARTAGER LES EX ÆQUO**

Addition du nombre des places composant les 3 résultats : le total le plus faible prime. En cas de nouvelle égalité, la meilleure place ou le plus grand nombre de meilleures places priment

## **ORDRE DE PASSAGE : 1<sup>ERE</sup> DIVISION**

Pour les Tournois de France 1<sup>ère</sup> Division, suppression des tirages intermédiaires et passage en ordre inverse du classement.

## **TIRAGE AU SORT**

Règle ISU 579

- Un seul et unique tirage.
- Un seul jury
- Si le nombre d'inscrits est supérieur à 36, les patineurs seront divisés en deux groupes. Il y aura obligatoirement une pause entre les deux groupes.

## **7.3 CHAMPIONNAT DE France 2<sup>ème</sup> DIVISION**

Les sélections pour la finale seront basées sur les résultats du Tournoi de France 2<sup>ème</sup> Division

Après la dernière compétition du Tournoi de France prise en compte pour la finale la CSNPA aura

15 jours pour valider les résultats et communiquer les noms des sélectionnés pour la finale.

- Les premiers de chaque catégorie seront sélectionnés **pour le championnat de France 2<sup>ème</sup> Division**
  - avenir (12 garçons et 24 filles)
  - minimes (18 garçons et 24 filles)
  - novices (18 garçons et 24 filles)
  - juniors (12 garçons et 18 filles)
  - seniors (6 garçons et 6 filles)
  - Les vainqueurs de chaque catégorie seront déclarés **Champions de France 2<sup>ème</sup> Division**

Les inscriptions aux Championnats de France 2<sup>ème</sup> Division sont faites par les Présidents de Commission de PA de ligue auprès du club organisateur. La conformité aux règlements de ces inscriptions est de la responsabilité des présidents de Ligue.

Les patineurs sont tenus d'assister (ou d'être représentés) au tirage au sort et d'être en possession à ce moment là de leur carnet de classement (original pas de photocopie) et de leur licence de la saison en cours

Les patineurs participant à la finale ne devront pas au moment de l'inscription (1 mois jour pour jour avant la date du début de la compétition) être en possession de la médaille de libre leur permettant d'accéder à la même catégorie en première division.

Les Finales auront lieu fin avril ou début Mai

- soit dans 2 villes (compétition sur un jour) :
  - 1 pour les Avenirs, Minimes
  - 1 pour les Novices, Juniors, Seniors
- soit dans 1 seule ville (compétition sur deux jours)

## **7.4 COMPETITIONS DE 3<sup>ème</sup> DIVISION**

Un projet d'harmonisation de compétitions 3<sup>ème</sup> division sous la responsabilité des Ligues est proposé en annexe page 38

Plusieurs ligues organisent des tournois internes 3<sup>ème</sup> division

Dans le futur, une réunion de ces tournois peut aboutir si l'AG le désire à la mise en place d'un classement national 3<sup>ème</sup> division

- Conditions de Participation : Ne peuvent participer à une compétition de 3<sup>ème</sup> division que les patineurs n'ayant pas participé dans la saison en cours à des compétitions de 1<sup>ère</sup> ou de 2<sup>ème</sup> division (Tournoi et Championnat).

## **REGLEMENTS 2<sup>ème</sup> DIVISION**

### **CATEGORIES AVENIRS**

\* Tournoi réservé aux patineurs âgés de moins de 10 ans (au 1<sup>er</sup> juillet précédant la compétition).

- \* Médailles exigées : **Sans Préparatoire, PN6 maximum**

## PROGRAMME LIBRE

**Durée : Messieurs et Dames : 3'00 (+/-10 s)**

### Un programme bien équilibré comprenant :

- Un saut piqué (simple ou double)
- Un saut de carre (simple ou double)
- Un saut simple ou double (carre ou piqué)
- Une combinaison de deux sauts, avec un saut de boucle (simple ou double) obligatoire
- Une pirouette au choix
- Une pirouette allongée simple (4 tours)
- Une pirouette assise changée de pied (4 + 4 tours)
- Une séquence de spirale d'arabesques devant comprendre obligatoirement trois positions minimum et différentes (chaque position doit être maintenue au moins trois secondes)
- Une suite de pas au choix (ligne droite, diagonale, serpentine ou circulaire) à base de retournements (double trois arrière dehors/dedans brackets avant/arrière, dehors/dedans)

## CATEGORIES MINIMES

\* Tournoi réservé aux patineurs âgés de moins de 13 ans (au 1<sup>er</sup> juillet précédant la compétition).

- \* Médailles exigées : **PN8 ou Pré-Bronze maximum**

## PROGRAMME LIBRE

**Durée : Messieurs et Dames : 3'00 (+/-10 s)**

- Un maximum de six éléments sauts dont un de type Axel. Il peut y avoir jusqu'à trois combinaisons ou séquences de sauts dans le programme. Seulement une des combinaisons peut contenir trois sauts. Une séquence de sauts peut contenir n'importe quel nombre de sauts mais seulement les deux sauts les plus difficiles seront comptabilisés.
- Un maximum de trois pirouettes dont une pirouette combinée (minimum dix tours) et une pirouette avec seulement une position (minimum six tours). Dans les pirouettes, le nombre minimum de tours requis dans une position est deux. Si le nombre minimum de tours requis n'est pas exécuté, la position n'est pas comptée. Le ou les changements de pied dans la pirouette combinée est ou sont optionnels.
- Au maximum une suite de pas ou une séquence de spirales.

## REMARQUES

Un élément saut est soit un saut individuel, soit une combinaison de sauts, soit une séquence de sauts.

## CATEGORIES NOVICES, JUNIORS, SENIORS

\* Voir le tableau correspondant pour les catégories d'âges.

\* Voir le tableau correspondant pour les médailles exigées

## PROGRAMME LIBRE

**Durée : Messieurs : 3'30 (+/-10 s)**  
**Dames : 3'30 (+/-10 s)**

## **MESSIEURS**

- Un maximum de sept éléments sauts dont un de type Axel. Il peut y avoir jusqu'à trois combinaisons ou séquences de sauts dans le programme. Seulement une des combinaisons peut contenir trois sauts. Une séquence de sauts peut contenir n'importe quel nombre de sauts mais seulement les deux sauts les plus difficiles seront comptabilisés.
- Un maximum de trois pirouettes dont une pirouette combinée (minimum dix tours) et une pirouette avec seulement une position (minimum six tours). Dans les pirouettes, le nombre minimum de tours requis dans une position est deux. Si le nombre minimum de tours requis n'est pas exécuté, la position n'est pas comptée. Le ou les changements de pied dans la pirouette combinée est ou sont optionnels.
- Un maximum de deux suites de pas de nature différente

## **DAMES**

- Un maximum de sept éléments sauts dont un de type Axel. Il peut y avoir jusqu'à trois combinaisons ou séquences de sauts dans le programme. Seulement une des combinaisons peut contenir trois sauts. Une séquence de sauts peut contenir n'importe quel nombre de sauts mais seulement les deux sauts les plus difficiles seront comptabilisés.
- Un maximum de trois pirouettes dont une pirouette combinée (minimum dix tours) et une pirouette avec seulement une position (minimum six tours). Dans les pirouettes, le nombre minimum de tours requis dans une position est deux. Si le nombre minimum de tours requis n'est pas exécuté, la position n'est pas comptée. Le ou les changements de pied dans la pirouette combinée est ou sont optionnels.
- Au maximum une suite de pas
- Au maximum une séquence de spirales

## **REMARQUES**

Un élément saut est soit un saut individuel, soit une combinaison de sauts, soit une séquence de sauts.

### **TABLEAU RECAPITULATIF DES COMPETITIONS DE LA FILIERE FRANCE ET DE LA FILIERE LIGUES**

		<b>1<sup>ère</sup> Division</b>	<b>2<sup>ème</sup> Division</b>	<b>3<sup>ème</sup> Division</b>
<b>JEUNES TALENTS</b>	Niveau exigé			
	Temps du programme libre			PN2 maximum
				2 min 30 ± 10 sec
<b>AVENIRS</b>	Niveau exigé	Préparatoire minimum	Sans préparatoire	Sans préparatoire

			PN6 maximum	PN4 maximum
	Temps du programme libre	3 min ± 10 sec	3 min ± 10 sec	2 min 30 ± 10 sec
<b>MINIMES</b>	Niveau exigé	Pré-Bronze de Libre minimum	PN8 ou Pré-Bronze maximum	PN 6 ou Préparatoire maximum
	Temps du programme libre	Fille : 3 min ± 10 sec Garçon: 3 min30±10 sec	3 min ± 10 sec	2 min 30 ± 10 sec
<b>NOVICES</b>	Niveau exigé	Argent de Libre minimum	PN10 ou Bronze de Libre maximum	PN8 ou Pré-Bronze maximum
	Temps du programme libre	Fille : 3 min 30±10sec Garçon: 4 min ± 10 sec	3 min 30 ± 10 sec	3 min ± 10 sec
<b>JUNIORS</b>	Niveau exigé	Argent de Libre minimum	PN10 ou Argent de Libre maximum	PN10 ou Bronze de libre maximum
	Temps du programme libre	Fille : 3 min 30±10sec Garçon: 4 min ± 10 sec	3 min 30 ± 10 sec	3 min ± 10 sec
<b>SENIORS</b>	Niveau exigé	Vermeil de Libre minimum	PN10 ou Vermeil de Libre maximum	PN10 ou Bronze de Libre maximum
	Temps du programme libre	Fille : 4 min ± 10 sec Garçon: 4 min30±10 sec	3 min 30 ± 10 sec	3 min 30 ± 10 sec

## ATTRIBUTION DES POINTS « TOURNOIS DE FRANCE 2007 – 2008 »

*Quelque soit le nombre réel de concurrents*

Entre 1 et 5 concurrents

- Le 1<sup>er</sup> marque            5 + 3 =    8 points
- Le 2<sup>ème</sup> marque        4 + 2 =    6 points
- Le 3<sup>ème</sup> marque        3 + 1 =    4 points
- Le 4<sup>ème</sup> marque        2 points
- Le 5<sup>ème</sup> marque        1 point

### **Entre 6 et 10 concurrents**

- Le 1<sup>er</sup> marque             $10 + 3 =$     13 points
- Le 2<sup>ème</sup> marque            $9 + 2 =$     11 points
- Le 3<sup>ème</sup> marque            $8 + 1 =$     9 points
- Le 4<sup>ème</sup> marque                            7 points
- Le 5<sup>ème</sup> marque                            6 point
- Le 6<sup>ème</sup> marque                            5 points
- Le 7<sup>ème</sup> marque                            4 points
- Le 8<sup>ème</sup> marque                            3 points
- Le 9<sup>ème</sup> marque                            2 points
- Le 10<sup>ème</sup> marque                           1 point

### **Entre 11 et 15 concurrents**

- Le 1<sup>er</sup> marque             $15 + 3 =$     18 points
- Le 2<sup>ème</sup> marque            $14 + 2 =$     16 points
- Le 3<sup>ème</sup> marque            $13 + 1 =$     14 points
- Le 4<sup>ème</sup> marque                            12 points
- Le 5<sup>ème</sup> marque                            11 point
- Le 6<sup>ème</sup> marque                            10 points
- Le 7<sup>ème</sup> marque                            9 points
- Le 8<sup>ème</sup> marque                            8 points
- Le 9<sup>ème</sup> marque                            7 points
- Le 10<sup>ème</sup> marque                           6 points
- Le 11<sup>ème</sup> marque                           5 points    etc...

### **Pour les compétitions de plus de 30 concurrent**

- Bonus d'un point pour les patineurs classés dans les 15 premiers
- Les patineurs classés entre la 16<sup>ème</sup> et la 20<sup>ème</sup> place incluse marqueront 2 points
- A partir de la 21<sup>ème</sup> place, les patineurs marqueront 1 point.

### **Pour les compétitions de plus de 40 concurrents**

- Bonus d'un point pour les patineurs classés dans les 15 premiers
- Les patineurs classés entre la 16<sup>ème</sup> et la 30<sup>ème</sup> place incluse marqueront 2 points
- A partir de la 31<sup>ème</sup> place, les patineurs marqueront 1 point

## **CONSTITUTION DES JURYS TDF 1**

Les jurys des Tournois de France « 1<sup>ère</sup> division » constitués par la CNJPA, en étroite collaboration avec le responsable des juges de la Ligue concernée, seront proposés à la CSNPA pour validation.

## **INSCRIPTIONS AUX TOURNOIS DE FRANCE**

- Les inscriptions ne seront validées définitivement qu'à réception du règlement financier.
- Le règlement financier devra parvenir impérativement 3 semaines avant le début de la compétition.
- Le club organisateur s'engage à fournir aux participants le planning de la compétition 2 semaines avant.

## **FORFAIT A UN TOURNOI DE FRANCE**

- Tout forfait pourra être validé sans pénalisation sportive 15 jours francs avant le tirage au sort.
- A moins de 15 jours francs du tirage au sort, le certificat médical devra être présenté obligatoirement au plus tard au tirage au sort sinon la participation sera validée et comptera dans les 5 tournois possibles en marquant 0 point.
- Aucun remboursement ne sera effectué.

## MEDAILLES «CHAMPIONNATS DE FRANCE »

Pour la saison 2007/2008, et pour chacune des catégories correspondantes, alignement des médailles des Championnats de France sur les médailles des Tournois de France 1<sup>ère</sup> division.

Au cours de cette saison les médailles de glisse seront entièrement revues et seront à nouveau exigibles à partir de la saison 2008/2009.

## ANNEXES

### TARIFS DES DIFFERENTES INSCRIPTIONS

#### Championnats de France

Le tarif des inscriptions sera de : **35 euros**

#### Tournois de France 1<sup>ère</sup> division

Le tarif des inscriptions sera de : **35 euros (maximum)**

#### Tournois de France 2<sup>ème</sup> division

Le tarif des inscriptions sera de : **32 euros (maximum)**

### DEFINITION DES ZONES GEOGRAPHIQUES

La création des ligues régionales oblige à définir de nouvelles règles pour les zones géographiques des tournois de France qui sont les suivantes :

- Une zone couvrant le territoire IDF
- Une zone Sud Est couvrant le territoire RAPCA
- Une zone Sud Ouest couvrant les territoires SOA et LRMP
- Une zone Nord Est couvrant les territoires NPCAet Est
- Une zone Nord Ouest couvrant les territoires BPLet Normandie

Pour être classé en tournoi de France ( et par la sélectionnables aux Championnats de France) les résultats pris en compte devront avoir été obtenus dans au moins **deux zones différentes**